

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 03/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente
du

N° CP 112/17-07
Séance du 29 JUIN 2007

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 6EME PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 11^e/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2007, la 6^{ème} programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de **63 050,00 €**, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 65734 - Enveloppe 4273 - Communes et structures intercommunales : **62 270,00 €**.
 - Programme F031 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 89653 - Communes et structures intercommunales : **780,00 €**.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER